

Peine capitale

son utilité. C'est une leçon particulièrement dangereuse à une époque troublée comme la nôtre. Ce qu'il nous faut faire à cette époque-ci, c'est abaisser le niveau de violence dans notre société.

J'ai parlé des causes de la violence et il y en a beaucoup, mais, dans l'ensemble, j'estime que la violence est dans une large mesure le résultat du peu de valeur qu'on accorde à la vie. Ceux qui respectent vraiment la vie ne l'enlèvent pas. L'antidote à la violence est donc de mettre l'accent sur la valeur de la vie.

Il y a eu hélas, un accroissement regrettable du nombre de crimes violents, mais il y a eu un accroissement parallèle de l'incidence de la violence dans notre milieu physique et culturel. La bombe atomique, que ceux qui l'ont construite ont proclamée comme l'apogée du génie scientifique, a apporté aux survivants d'Hiroshima le spectre macabre de la contamination et de la débilité permanentes. De là, nous sommes passés à une autre forme de violence, moins dramatique, mais plus difficile à déloger—le genre que nous voyons tous les jours sur nos écrans de télévision—nourriture culturelle administrée sans discernement à nos enfants. Sommes-nous, en tant que parents et éducateurs, si innocents de la culpabilité de nos propres descendants?

Un de mes auteurs canadiens favoris, Eric Nicol, a résumé la situation beaucoup plus éloquemment que je ne saurais le faire:

La personne qui appuie effectivement sur la gâchette doit accepter sa part de culpabilité, mais quelle est cette part, personne n'en a évaluée exactement l'importance. Voilà pourquoi la justice est une parente lointaine de l'ordre public. Tout d'abord, le condamné devrait être accompagné à l'échafaud de son père et sa mère. Quelque chose a cloché entre le berceau et la potence. D'une façon quelconque, le gentil petit garçon s'est transformé en monstre. Les chances que ses parents soient entièrement innocents, au point de vue génétique et sociologique, de cette étrange métamorphose sont extrêmement faibles. Nous avons donc l'assassin, son père et sa mère dans la cellule du condamné peut-être aussi le grand-père et la grand-mère. Il y a de nombreux coupables. Par exemple, ne devrions-nous pas exiger que les colporteurs de la violence soient aussi assujettis à la peine capitale? Ces individus imperturbables promoteurs de la violence à la télévision comme Kojak et Cannon au cinéma dans les films tels que les divers épisodes du Parrain, Mandingo, Rollerball, Les dents de la mer—comment évaluer leur effet cumulé sur un esprit impressionnable?

La trappe est quelque peu encombrée. Le bourreau peut utiliser les services d'un commissionnaire pour maîtriser la file. Et pourtant la liste des coupables en est encore à ses débuts, même après avoir inclus ceux qui crient «Assomme-le!» à un match de football; ensuite on est choqué lorsqu'un des garde-lignes de notre équipe se détend en mettant en pièces un pauvre badaud. Le prisonnier lié à la chaise électrique ne peut offrir que peu de place aux autres pour s'asseoir sur ses genoux. Mais, pour être juste, nous ne pouvons omettre la culpabilité des lotisseurs, des urbanistes, des hommes politiques et des autres qui ont des intérêts acquis dans la sorte d'environnement dépersonnalisé qui encourage le tireur furieux installé sur le toit d'une tour d'habitation, l'étrangleur insensé dans le parc. Nous pouvons nous demander avec étonnement comment une société peut devenir tellement dichotomique dans sa philosophie au point de voir le déterminisme comme le principal facteur de la maladie, du chômage, du divorce, de l'avortement et d'une quantité d'autres scandales criants, et pourtant, elle voit le meurtre d'un agent de police comme un acte commis de plein gré. La réponse réside peut-être dans le fait que la société est tellement frustrée par les contrariétés quotidiennes que bon nombre d'entre nous cherchent désespérément des boucs émissaires. A leur avis, si l'on pend quelques personnes, cela arrêtera peut-être le déclin et la chute de notre fonds mutuel. Ma foi, si nous pouvons étouffer l'inflation, étouffons quelqu'un!

Voyons maintenant à qui on a infligé, dans une société très semblable à la nôtre, la peine suprême. Est-ce à des gens bien instruits, bien élevés, ou encore à ceux qui peuvent se permettre sans peine le luxe d'une ingéniosité juridique coûteuse, versée dans l'art du marchandage à la défense? Un examen des peines imposées par les jurys de Californie dans les cas de meurtres prémédités, sur une

période de huit ans dans les années 60, révèle que 42 p. 100 des cols bleus trouvés coupables ont écopé de la peine de mort alors que chez les cols blancs, le chiffre correspondant a été de 5 p. 100. Cela implique-t-il que des gens ont été exécutés seulement parce qu'ils n'avaient pas les moyens de retenir les services d'un criminaliste très réputé pour assurer leur défense? La découverte et la démonstration de circonstances atténuantes et la réfutation de preuves accablantes peuvent exiger un travail de recherche très coûteux.

● (1740)

Au sujet de ce dernier point, voici ce qu'écrivait le gouverneur DiSalle:

Je n'ai jamais vu un homme qui a de la fortune monter sur la chaise électrique. C'est le gangster de haut calibre, le tueur professionnel, qui peut retenir les services des meilleurs avocats pour le défendre, qui s'en tire avec une légère sentence. Mais c'est le pauvre, l'analphabète, le non privilégié, le membre d'un groupe minoritaire—l'homme qui, à cause de son manque de ressources, est défendu par un avocat nommé par la cour—qui devient le bouc émissaire de la société.

Quelle que soit sa diligence, l'avocat de la défense désigné par la cour est toujours désavantagé. Il est parfois incompetent—aucun critère d'expérience en droit criminel ne guide le choix d'un tel avocat—et il ne dispose jamais du personnel et des fonds dont jouit la poursuite. Sans fonds et sans personnel pour enquêter sur les antécédents des jurés et des témoins, pour vérifier les alibis et examiner la preuve avant le procès, l'avocat désigné par la cour et son client sont désavantagés avant même de commencer le plaidoyer.

Il y a aussi, bien sûr, la possibilité d'une erreur. Lequel d'entre nous ne frémit pas à la pensée du sort fait à Timothy John Evans qui, en 1950, a été pendu en Grande-Bretagne pour des meurtres commis en fait par John R. Christie? Seize ans plus tard, la société reconnut son horrible erreur et accorda à Evans un pardon posthume. Son corps fut alors exhumé et put finalement reposer en terre consacrée. Piètre consolation.

Le Canada peut peut-être profiter de l'expérience des autres pays et se rappeler notamment la déclaration que le ministre belge de la Justice a faite en 1930, 67 ans après l'abolition de la peine capitale:

Hum a appris que le meilleur moyen d'inculquer le respect de la vie humaine consiste à s'abstenir d'enlever la vie à quelqu'un au nom de la loi.

J'aimerais réfuter un autre argument qui est souvent avancé par les partisans du maintien de la peine de mort: selon eux, il est moins humain de condamner quelqu'un à 25 ans de prison que de le condamner à mort. Est-ce vrai? En avançant cette thèse, on se lance sans conteste dans un débat sur la qualité de la vie, mais n'est-ce pas là une considération secondaire si le premier élément, c'est-à-dire la vie, n'existe pas?

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur la question de la peine capitale parce que je connais des cas de meurtres survenus dans ma propre circonscription électorale. Après lecture du bill C-84, qui propose l'abolition de la peine capitale pour les personnes accusées de meurtre et son remplacement par une supposée peine d'emprisonnement à vie, il m'a semblé encore une fois que le gouvernement fédéral avait décidé de passer outre aux droits des citoyens vraiment innocents.

Notre gouvernement et ses représentants ont-ils une conscience? Ils ne tiennent jamais compte de l'opinion publique. J'ai entendu aujourd'hui des personnes mal réagir à l'opinion publique. L'opinion publique est un élément très important, mais on en a fait fi dans ce cas-ci. Le gouvernement se fiche tout à fait des désirs exprimés par la majorité des électeurs du Canada. La pétition présentée